

## EQUIPIER DE PREMIERE INTERVENTION

### Que dit la loi ?

**Article R4227-28** Le chef d'établissement prend les mesures nécessaires pour que tout commencement d'incendie puisse être rapidement et efficacement combattu dans l'intérêt du sauvetage du personnel.

L'objectif est de sensibiliser les salariés afin de **prévenir les risques d'incendie**, de leur apprendre à **maîtriser un début d'incendie** à l'aide des moyens mis à disposition, de donner l'alerte et **procéder à l'évacuation des locaux**.

## PROGRAMME INCENDIE

- La combustion : le triangle du feu.
- Les modes de propagation.
- La règle des trois minutes.
- Les différents moyens d'extinction.
- Les classes de feu.
- Les différents agents extincteurs et leurs actions.
- Les différents extincteurs.
- Les techniques d'extinctions.

## GROUPE

- 8 à 12 Personnes

## DEROULEMENT

En 7 heures, la formation propose une partie théorique et des exercices pratiques sur feux réels.

## VALIDATION

Une attestation de stage est délivrée aux apprenants ayant participé activement à la formation.

## DOCUMENTATION

Un livre retraçant toute la formation est remis aux stagiaires en fin de session.

## PROGRAMME EVACUATION

- La prévention,
- La combustion et sa propagation,
- L'évacuation : but et organisation,
- Rôle et mission des responsables d'évacuation,
- Le rôle du guide et du serre-file,
- Quand évacuer ?
- Reconnaissance du site et des itinéraires avec les stagiaires,
- Détermination des points sensibles et vulnérables,
- Mise en relief des moyens de prévention et de sécurité du site et leurs caractéristiques.

